

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 mai. — Jeudi après-midi, le duc d'Orléans et sa suite sont arrivés à Liverpool, par le chemin en fer de Manchester.

— Voici la lettre qui accompagnait la déclaration de l'infant don Carlos à son frère le roi Ferdinand :

« Mon bien-aimé frère, etc. Ce matin à dix heures, mon secrétaire Plazaola, vint me dire que votre ministre à cette cour, Cordova, avait demandé quand il me conviendrait de recevoir la communication d'un ordre royal.

« On lui répondit qu'à midi il obtiendrait une audience pour cet objet. Il revint une heure après, et je le reçus immédiatement. Il me présenta une lettre officielle, qu'il me lut, et il me dit ensuite que ma dignité et mon caractère ne me permettaient pas de différer de reconnaître que vous êtes mon roi et mon seigneur, et en outre mon frère bien-aimé, d'autant plus cher, que j'ai partagé tous vos malheurs.

« Vous désirez savoir si j'ai l'intention, oui ou non, de faire serment de fidélité à votre fille comme princesse des Asturies. Vous me croirez, parce que vous me connaissez, quand je vous dirais que je désirerais de tout mon cœur faire ce serment, et que rien ne me ferait plus de plaisir que d'être le premier à reconnaître votre fille et à vous éviter tous les désagrémens auquel mon refus pourrait donner lieu.

« Mais ma conscience ni mon honneur ne me le permettent pas; je possède des droits tellement légitimes que je ne puis m'en départir; des droits que Dieu me donna quand il voulut que j'existasse, et que Dieu seul peut m'ôter en les transférant à un de vos enfants mâles, ce que je désire beaucoup, et peut-être même plus que vous-même.

« Du reste, dans cette conjoncture, je défends la justice des droits de tous ceux qui sont appelés au trône après moi; et c'est pourquoi je me trouve moi-même appelé à vous transmettre la déclaration ci-jointe, que j'ai faite très-expressément, et que j'ai adressée à tous les souverains auxquels j'espère que vous la communiquerez.

Adieu, mon bien-aimé frère, et soyez assuré que votre bonheur sera toujours le premier objet de votre affectionné frère.

Carlos. »

— D'après des renseignemens ultérieurs, il paraît que les renforts d'hommes qui sont en route pour rejoindre l'armée de don Pedro à Oporto, au lieu d'être de 850 hommes, comme on l'avait dit, s'élèvent à plus de 1500, dont 2 à 300 sont des marins experts. Le général Romano n'a pas encore quitté l'Angleterre, mais il partira sous peu de jours à bord d'un beau vaisseau qui porte des hommes, des munitions et du matériel.

Le *Courier* parle des négociations entamées par les agens de don Miguel et de don Pedro pour amener un accommodement entre les deux frères.

FRANCE.

Paris, le 26 mai. — Avant de se rendre chez M. de Broglie, le comte Lucchesi-Palli est allé chez le chargé d'affaires de Naples. Ensuite, il s'est rendu chez le comte Pozzo di Borgo, où l'attendaient déjà MM. d'Appony et Werther. Ce n'est qu'après cette entrevue, qui a duré assez long-temps, que le comte est venu chez M. de Broglie, et ce dernier a pris avec lui la route de Neuilly, pour le présenter au roi.

(*Message*.)

— M. de Lucchesi Palli est reparti cette nuit pour Blaye avec un laissez-passer du président du conseil.

— C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé que M. le comte de Hector de Lucchesi Palli est descendu chez Mme. la princesse de Beaufremont.

Hier, toute la journée, l'hôtel de Mme. de Beaufremont a été envahi par des visiteurs. Il n'y a pas jusqu'aux dames de la Halle qui n'aient voulu aller visiter M. de Lucchesi-Palli. Mais le comte avait pris un gîte plus favorable à l'incognito, et d'ailleurs occupé en visites aux corps diplomatiques et aux hôtes de Neuilly, il n'a reçu personne.

(*Nouvelliste*.)

— Le gouvernement a reçu des nouvelles de Naples, dans lesquelles on lui annonce que tout est disposé à Palerme pour la réception de la duchesse de Berry.

— Le général Evain, ministre de la guerre en Belgique, arrivé à Paris avant-hier, a eu une longue conférence avec le maréchal, président du conseil.

— Dans la matinée, le ministre de don Pedro a eu une audience de M. de Broglie. Il serait question d'une avance de 10 millions que ferait à don Pedro le gouvernement français.

(*Quotidienne*.)

— La chambre des pairs a commencé hier la discussion du projet de loi relatif à l'instruction primaire. Les premiers articles ont été votés à peu près sans discussion; ils étaient conformes au projet amendé par la chambre des députés. Lundi prochain, la chambre des pairs s'occupera de deux amendemens graves proposés par la commission; tous les deux conformes au projet primitif du gouvernement, dont l'un admet de droit le curé ou pasteur dans le comité communal, et l'autre donne au ministère de l'instruction publique l'institution des maîtres des écoles. Ce sera pour nous une occasion d'examiner l'excellent rapport de M. Cousin.

(*Journal des Débats*.)

— La discussion sur le projet de loi relatif à la répartition de l'amortissement a fait quelques pas nouveaux; les deux premiers articles de la commission, on pourrait dire ceux du gouvernement, ont été adoptés. Le premier surtout de ces deux articles était important, et c'est contre lui que l'on a suscité, hier et aujourd'hui, tous ces amendemens qui sont venus à la suite les uns des autres, essayant vainement de se diversifier par la forme et d'emporter le vote de la chambre par la surprise. Ces amendemens tendaient tous également, et par une voie plus ou moins détournée, à obtenir l'annulation des rentes rachetées qui se trouvent actuellement en la possession de la caisse d'amortissement. La chambre, et cela n'a pas été difficile, a vu où l'on voulait la conduire, dès lors son vote a pu être deviné avec une infaillible certitude. Elle ne veut pas de cette annulation en masse qui plairait tant à nos faiseurs d'expérience, curieux d'apprécier quel effet cela pourrait produire sur le crédit de l'état; elle a donc repoussé tout ce qui ressemblait à une annulation subite et complète.

(*Idem*.)

— Le général Romarino doit quitter Paris d'ici à 8 jours pour se rendre en Portugal, où il conduit à don Pedro un fort détachement de volontaires. Il a depuis quelques jours de fréquentes conférences avec le marquis de Rezendes, chargé d'affaires de la reine dona Maria.

— M. le maréchal Maison, ambassadeur à St.-Petersbourg, est parti pour les eaux de Carlsbad, qui lui sont impérieusement ordonnées pour sa santé. Le maréchal doit revenir dans un mois à Pa-

ris chercher ses dernières instructions, avant de se rendre en Russie.

— M. Teste, avocat et membre de la chambre des députés, remplace M. Bonnet fils, dans ses fonctions d'avocat du trésor.

— La chambre des députés, dans la continuation de sa séance d'hier, a adopté la proposition de M. Bavoux sur le divorce. L'article unique est ainsi conçu :

« Les dispositions du code civil sur le divorce sont rétablies; en conséquence, la loi du 8 mai 1816 est abrogée. »

Le paragraphe suivant sera ajouté à l'art. 164 du code civil, tel qu'il a été modifié par la loi du 16 avril 1832 :

« Les prohibitions ne peuvent jamais être levées en faveur des personnes dont un précédent mariage aura été dissous par le divorce. »

La chambre a continué ensuite la discussion du projet relatif à l'amortissement. Ce projet a été adopté dans la séance d'aujourd'hui.

— On écrit de Saint-Omer, 18 mai :

« Dans les fouilles du canal, nécessitées par la construction du pont de Saint-Momelin, on a trouvé plusieurs objets d'archéologie dignes de fixer l'attention des personnes qui s'occupent de la science des antiquités. Ces objets se composent en partie d'instrumens de guerre provenant des Romains et de médailles, parmi lesquelles il s'en trouve une d'Auguste, tellement bien conservée qu'elle paraît presque sortir des mains de l'artiste. Plusieurs épées sont fort curieuses par leur force et leur longueur. »

— Il y a quelques jours, M. le général Lafayette et M. le comte Pozzo di Borgo assistaient à la signature d'un contrat de mariage. M. le général Lafayette, quelque peu parent des futurs époux, avait été appelé pour signer un des premiers. Le comte Pozzo di Borgo avait été appelé immédiatement après.

M. de Lafayette dut présenter la plume à l'ambassadeur de Russie. « Monsieur le comte, lui dit-il avec cette urbanité spirituelle qu'on lui connaît, voilà probablement le seul traité que nous signerons ensemble. »

(*Temps*.)

— Un vol considérable en diamans et autres bijoux précieux fut commis il y a dix mois au préjudice de M^{me} Chinnery, anglaise, demeurant grande rue Verte.

Depuis lors, des recherches actives, mais vaines, avaient été faites pour découvrir les coupables. Cependant des soupçons avaient plané dès l'origine sur la femme de chambre de la personne volée, et sur un cocher étranger à la maison qui vivait avec elle. Congédiée par sa maîtresse, cette fille ne tarda pas à se réunir à son amant. Bien qu'ils apportassent la plus grande circonspection dans leurs démarches, et qu'ils affectassent même de paraître dans la gêne, la police ne crut pas devoir se relâcher de sa surveillance envers eux. Sa persévérance vint d'être couronnée d'un succès complet. Ayant découvert que ces deux individus se disposaient à quitter Paris, elle a fait à l'improviste, et au moment où ils allaient monter en diligence, une perquisition scrupuleuse dans leurs malles ainsi que sur leurs personnes, et ces investigations ont amené la découverte de la majeure partie des objets volés, parmi lesquels se trouve un magnifique diamant dont la valeur est de plus de 100,000 fr. La justice est maintenant saisie de cette affaire, dont les débats ne pourront manquer d'offrir un grand intérêt.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 28 MAI.

Le roi est rentré hier, à 11 1/2 heures du soir, de retour de la tournée qu'il a faite à Diest.

— Nous apprenons avec plaisir que la fille Mertens, qui a failli être victime de la tentative d'assassinat commis sur sa personne, place St-Géry, et qui a lutté avec tant de courage contre son assassin, est entièrement rétablie.

CONVENTION PRELIMINAIRE.

La tactique de nos adversaires est celle-ci : nier la possibilité de tous les faits inaccomplis, les heureux effets de tous les faits accomplis.

Que le public nous le pardonne : voilà une phrase que nous avons écrite bien souvent ; ce n'est pas à nous qu'il faut s'en prendre, si elle a encore une fois le mérite de l'a-propos.

Il y a dix jours environ que le bruit de la conclusion d'un arrangement provisoire avec la Hollande s'est répandu parmi nous.

Quelle a été la première objection de nos adversaires habituels ? Ils ont nié le fait : c'était rester dans leur rôle.

Il y a là-dessous, disait élégamment le *Courrier belge* (n° 144, 24 mai), quelque mystification diplomatique. Encore une rouerie électorale, s'écriait une autre feuille.

Mais voilà que la nouvelle se confirme ; le *Courrier* admet le fait ; ce journal qui malgré la retraite de M. Mitchell, sait ce qui se passe dans toutes les chancelleries de l'Europe, révoque aussitôt en doute quelques-unes des stipulations avantageuses de la convention ; il écrit donc (dans son n° 146, 26 mai), la Meuse reste fermée, car c'est par erreur qu'un journal français avait dit le contraire ; en un mot tout est remis dans le même état qu'avant la prise de la citadelle d'Anvers.

Suivons la gradation. Un journal semi-officiel anglais nous apporte le texte de la convention ; que faire ?

Rien de plus simple ; placer cet événement sur la même ligne que tous les événements consommés : Au mot impossible, substituer le mot désastreux.

Ecrivez donc : la convention du 21 mai, dont l'Indépendant fait grand bruit, achèvera notre ruine, c'est la mise à néant du traité du 15 novembre. C'est à peu près ce qu'on lisait dans le *Courrier* d'hier.

Maintenant que le *Courrier* a parcouru son cercle habituel, essayons une courte réfutation.

Le traité du 15 novembre stipule :

- 1° La liberté de l'Escaut et de la Meuse, et l'inviolabilité du territoire belge.

- 2° L'abandon d'une partie du Limbourg et d'une partie du Luxembourg, et le paiement annuel de 8,400,000 florins.

La première stipulation est à l'avantage de la Belgique, la deuxième à son désavantage.

Eh bien, si l'on vous disait : Nous allons exécuter le traité en ce qu'il a d'avantageux, le suspendre en ce qu'il a de désavantageux pour vous, quelle réponse feriez-vous ? Hésiteriez-vous d'accepter ce mode partiel d'exécution ?

C'est pourtant là ce qu'on vous offre.

La convention du 21 mai accorde à la Belgique la liberté de l'Escaut sur le pied de 1830 et 1831, la liberté de la Meuse, elle la laisse en possession de tout le Luxembourg et de tout le Limbourg, elle garantit l'inviolabilité de son territoire, non pas, il est vrai, par la reconnaissance de la neutralité, mais par un armistice indéfini.

Elle ajourne l'évacuation territoriale et le paiement de la quote-part de la dette jusqu'à l'arrangement définitif, c'est-à-dire jusqu'à la reconnaissance formelle par le roi Guillaume de celui qu'il appelle le prince Léopold.

La convention du 21 mai conclue, que nous manquera-t-il ? Nous aurons le désagrément de lire encore les nouvelles de Belgique dans les journaux de La Haye sous la rubrique *Pays-Bas*, et le cabinet de La Haye continuera à dire le prétendu roi Léopold, l'usurpateur.

Qu'est-ce donc que la convention du 21 mai ?

C'est l'exécution partielle du traité du 15 novembre en ce qu'il a de matériellement avantageux à la Belgique.

Maintenant voulez-vous que je vous dise ce que nos adversaires orangistes ou soi-disant patriotes, nous apprendront demain ou après demain ?

Le voici : forcés de se rendre à l'évidence des faits, ils écriront : le roi Guillaume a refusé de ratifier la convention du 21 mai.

Enfin voulez-vous savoir qui a contribué à amener cette convention du 21 mai : c'est cet inepte Goblet, et cet infâme Lebeau.

Avouons-le, il faut un certain courage pour répondre froidement à tant de sophismes ; assez de déclamation, assez d'injures ; ne voyez-vous pas que les événements vous pressent de toute part, et vous accablent ; et les événements sont devenus singulièrement ministériels, pour nous servir d'une piquante expression du *Journal des Débats*. (Ind.)

NAVIGATION ENTRE L'ESCAUT ET LE RHIN.

Nous avons signalé, il y a quelque temps, des extraits du *Handelsblad* et de la *Gazette d'Augsbourg*, qui annonçaient l'établissement prochain d'un service de navigation sous pavillon prussien, entre le Rhin et l'Escaut. Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer aujourd'hui, que le premier navire de Wezel vient d'arriver à Anvers. Voici donc l'Escaut en communication avec le Rhin pour la première fois depuis la révolution. Ce service est encore incomplet, sans doute, mais il est légal selon le traité de Mayence, et la Hollande est obligée de souffrir. Nous renvoyons pour les détails de ce service, à l'*Indépendant* du neuf mai. Nous avons dit dans ce numéro, que nonobstant cette nouvelle voie, qui ne fait particulièrement revivre que les relations d'Anvers avec le Bas-Rhin, c'est-à-dire, depuis Emmerich jusqu'à Dusseldorf, la construction d'une route en fer devenait urgente. Nous ne savons trop en vertu de quoi le *Journal d'Anvers* trouva alors à redire à cette observation, dont cependant la justesse est incontestable.

Nous engageons ce journal versatile à être désormais circonspect en ce qui concerne le commerce de sa propre ville, dont il a presque constamment méconnu ou négligé de défendre les intérêts les plus vitaux. Nous en fournirons aisément la preuve s'il le fallait ; nous nous contenterons de cet avertissement, et nous ajouterons que soit qu'il approuve, soit qu'il critique nos idées sur le commerce d'Anvers, nous sommes loin de considérer ses paroles comme une autorité. (Id.)

LIEGE, LE 29 MAI.

Hier est arrivé à l'hôtel de l'*Aigle Noire*, M. le maréchal Maison pair de France, ambassadeur à St-Petersbourg, venant de Paris et allant aux eaux de Carlsbad.

— Il reste à nommer le 30 de ce mois, pour compléter notre représentation nationale, 36 députés, savoir : 7 par Bruxelles, 6 par Gand, 5 par Liège, 4 par Anvers, 4 par Tongres et Fauquemont, 3 par Namur, 3 par Mons, 3 par Bruges et 1 par Mamer. C'est plus que le tiers de la chambre.

— Par arrêté royal du 25 mai, la fabrique de l'église succursale de St-Servais de Liège, est autorisée à accepter la donation d'une somme de 1,000 fr. faite à cette fabrique, à la charge de service religieux, par le sieur J.-A.-L. Larmoyer, de la même ville ;

— Une lettre de Trèves d'une date fort récente et écrite par une personne fort respectable, vient de nous être communiquée. L'espace nous manque pour en donner d'amples extraits ; nous nous bornons donc à dire qu'elle contient des détails sur une rixe sanglante entre les habitants et la garnison prussienne composée de hussards de Sarrebruck. Il paraît que les derniers ont été blessés. Le général commandant de la province et le procureur-général se sont rendus de Trèves sur les lieux. Les rapports sont défavorables pour les autorités militaires. « La lettre se termine ainsi : » A l'instant on m'assure que les régimens vont être remis au grand complet.

— Un grand malheur a eu lieu le 26 mai sur la route de Charleroy à Philippeville, à l'occasion de la sixième course de la locomotive à vapeur de M. Cochaux, ingénieur mécanicien. Ce triste accident, qui ne peut nullement être attribué à la locomotive ni à M. l'ingénieur, a causé la mort de trois personnes.

Pendant cinq jours successifs M. Cochaux avait fait fonctionner avec un succès complet sa locomotive à vapeur ; il avait fait les deux dernières courses en remorquant un gros charriot à quatre roues chargé de trente et jusqu'à quarante personnes, en montant des pentes depuis deux jusqu'à six centièmes avec une vitesse de près de deux lieues à l'heure.

Le 25, M. Cochaux avait annoncé qu'il allait faire une dernière course sur la route de Philippeville ; il avait engagé plusieurs personnes notables de Charleroy et des environs à être présentes à cette course.

Un grand nombre de curieux étaient vers cinq heures du soir sur la route de Philippeville pour voir fonctionner ce remorqueur à vapeur. Vers six heures il s'est mis en route. M. Cochaux dirigeait lui-même sa locomotive qui remorquait un charriot à quatre roues sur lequel s'étaient empressés de monter cinquante personnes ; à la suite de ce charriot était attachée une calèche contenant neuf personnes.

Le remorqueur à vapeur partit avec cette charge d'un poids considérable, et quoiqu'il ait constamment gravi diverses pentes, il a marché avec une vitesse de près de deux lieues à l'heure.

Parvenu sur une pente de six centièmes environ, M. Cochaux a dû arrêter son remorqueur pour resserrer des boullons au collet du tuyau à vapeur ; et en même temps, afin d'avoir un peu d'élan pour recommencer son mouvement en avant, il a donné l'ordre d'allonger un peu la chaîne qui fixait le chariot remorqué à son remorqueur, en prenant la précaution de placer des pierres derrière les roues du chariot remorqué, ce qui a été fait de suite. Mais les pierres que les ouvriers de M. Cochaux avaient posées ont été enlevées par un individu que l'on n'a pu découvrir.

Le chariot a descendu la pente de la route par son propre poids, au moment où il a été détaché de la locomotive. A l'instant l'ouvrier qui avait détaché ce chariot s'est emparé du timon pour le retenir, mais le chariot l'a entièrement maîtrisé et il n'a pu empêcher qu'il ne se précipitât avec toutes les personnes qu'il contenait au bas d'un talus de huit à neuf mètres de hauteur environ.

Des 58 personnes qui se trouvaient sur le charriot, trois ont été écrasées et ont cessé de vivre immédiatement ; sept autres ont été blessées ; une foule de personnes ont volé aux secours de ces malheureux ; des médecins et chirurgiens qui étaient présents ont de suite prodigué tous leurs soins aux blessés.

— Des amateurs d'Andennes ont fait lâcher à Londres, le 23 de ce mois, six pigeons, l'un est revenu le même jour à midi. Ce pigeon appartient à M. L. Josquin.

DERNIERES NOUVELLES DE LA TURQUIE.

Constantinople, le 7 mai. — Le Sultan s'est encore une fois décidé à céder. Un tartare est parti le 4 mai avec des dépêches annonçant que le Sultan était prêt à céder à Méhémet-Aly, le district d'Adana ; on dit qu'à la suite de cette dépêche les préliminaires de paix auraient été signés.

On doit ce changement de système de la Porte à l'influence de l'Autriche qui a démontré le grand intérêt qu'avait la Porte à en finir, et ensuite à des nouvelles arrivées de la Bosnie et de l'Albanie où l'insurrection fait des progrès rapides.

Du 8 mai. — Le 4 de ce mois le Sultan a conféré à Méhémet-Aly en conséquence de sa demande l'administration du district d'Adana, ainsi ce district sera ajouté aux autres concessions faites au vice-roi sous le titre d'un *Muchassilik*.

Le comte Orloff est arrivé le 5 mai à Bujukdere comme envoyé extraordinaire près du Sultan. Il a pris le commandement général des forces russes de mer et de terre.

Lord Ponsonby, envoyé de l'Angleterre est arrivé ici.

ELECTIONS.

Nous avons plusieurs fois agité la question des élections. Nous croyons l'avoir examinée sous ses principaux aspects. Il nous reste peu de choses à ajouter.

Une minorité violente était à-peu-près parvenue à subjuguier la majorité modérée de la chambre des représentants. Elle la forçait incessamment à abandonner la discussion des intérêts matériels du pays, pour s'occuper des questions les plus secondaires. Ainsi, par exemple, elle l'obligeait à consacrer ses séances à examiner s'il y avait lieu à replacer le général Niellon, ou s'il y avait identité entre de Laminne et M. Laminne, grave difficulté à laquelle les destinées de la Belgique semblaient attachées. Nous avons signalé aussi ces continuelles interpellations de la minorité sur la politique extérieure, interpellations violentes et indiscrettes qui compromettaient le succès des négociations qui menaient de nous valoir l'ouverture de la Meuse.

Nous rappellerons encore les efforts de l'opposition pour empêcher l'expédition d'Anvers, qu'elle appelait le crime du ministère. Ce trait seul suffirait aux esprits sages pour l'appréciation des hommes de la minorité qu'il s'agit d'éloigner de la chambre.

Trois partis se sont coalisés à Liège pour le triomphe de l'opposition exagérée : les orangistes, les réunionistes, et les exagérés.

Les orangistes, trop faibles pour obtenir un représentant de leur couleur, se sont réunis aux deux autres partis, non dans un intérêt de civilisation, comme ils le disent, mais afin d'envoyer à la chambre des hommes de l'opposition républicaine ou exagérée : ces deux nuances serviraient également les vues des partisans de la restauration du roi Guillaume, en agitant le pays par des violences de tribune, en faisant obstacle aux négociations, en retardant les améliorations matérielles, en entravant enfin de toute façon la marche du gouvernement. Les orangistes ne sauraient désirer mieux dans les circonstances actuelles.

Les réunionistes agissent sous l'empire des mêmes vues. Ils favoriseront toutes les combinaisons de nature à faire obstacle à la consolidation de l'ordre de choses actuel.

Les exagérés veulent faire sortir la Belgique de la voie des négociations, même au prix de la guerre générale.

Electeurs, choisissez entre la consolidation de l'indépendance belge, la guerre générale, ou la restauration.

Nous recommandons aux électeurs d'inscrire sur leur bulletin les noms des candidats de la manière suivante, pour éviter toute espèce de contestation :

RAIKEM, procureur-général ;
DE LAMINNE-BEX ;
MARCELLIS-REGNIER ;
DE BEHR, président ;
BURDO-STAS, fabricant.

Alors que l'opinion du pays se manifeste hautement par des élections générales, il peut être assez intéressant de connaître comment à l'extérieur on apprécie les hommes et les choses de la Belgique. L'*Essai historique et politique* de M. Nothomb, dont nous avons constaté le beau et légitime succès, offre en ce moment à la presse parisienne l'occasion de parler avec quelque développement de notre révolution et de notre diplomatie.

Nous devons déclarer, et nous le faisons avec plaisir, que cette fois il y a généralement moins d'erreurs, moins de préventions, moins de passion dans les jugemens portés par les écrivains de la grande capitale. Soit que la lecture d'un ouvrage sérieux, plein de faits, d'impartialité et de talent, ait amené à une appréciation plus juste et plus calme, soit que le temps ait modifié leurs premières impressions, il est évident que ces messieurs nous traitent aujourd'hui beaucoup moins cavalièrement qu'autrefois.

Le *Nouvelliste* ne s'est pas contenté de rendre justice au mérite distingué de M. Nothomb, il a engagé la révolution belge des accusations dirigées contre elle. Il a prouvé qu'elle était aussi légitime et aussi glorieuse que l'insurrection de juillet. Certainement, c'est là un progrès, et un progrès remarquable

de la part de ceux qui naguères nous représentaient comme un ramas de fanatiques agissant au gré de prêtres ignorans et ambitieux.

Voici un fragment du premier article consacré par le *Nouvelliste* à l'ouvrage de notre jeune compatriote :

« Notre révolution a été généralement comprise dès son origine. Ceux-là même qui la virent avec le plus de douleur en aperçurent facilement toutes les causes. Il n'en a pas été de même pour la Belgique. Toujours considérée comme une mineure, sous la tutelle légale de l'Europe, sa révolution n'apparut d'abord que comme une révolte couronnée d'un succès éphémère, qui n'avait d'autres causes que le fanatisme religieux de quelques-uns et l'extravagante ambition de quelques autres, de reproduire dans les rues de Bruxelles le drame héroïque et sanglant des trois journées parisiennes.

« L'ouvrage que nous avons sous les yeux, et qui est l'œuvre d'un des hommes les plus considérables de la Belgique, a pour but d'abord d'exposer les causes qui ont amené et légitimé la révolution de septembre 1830, puis de suivre pas à pas la marche des événemens et de la diplomatie depuis les premiers momens de l'insurrection jusqu'au jour de la seconde intervention française et de la prise de la citadelle d'Anvers. Ce livre, écrit avec une grande élévation de style et de pensées, est d'autant plus intéressant que les événemens qu'il retrace se lient intimement à la politique générale de l'Europe. Ce n'est ni un pamphlet contre le roi Guillaume, ni un plaidoyer en faveur de la Belgique et de son gouvernement ; c'est purement et simplement un mémoire de réhabilitation de la révolution belge dans ses causes et ses résultats, également adressé aux contre-révolutionnaires et aux ultra-révolutionnaires.

« Tous les griefs, amassés un à un pendant 15 années, devaient nécessairement amener un jour une crise et un bouleversement. En 1830, les ordonnances de Charles X parurent ; notre révolution éclata ; elle fut le signal de la révolution belge ; mais elle n'en fut pas la cause ; et la victoire de septembre à Bruxelles, aussi grande, aussi glorieuse que celle de juillet à Paris, fut également légitime et sacrée. . . . »

Une autre feuille parisienne, le *Journal de Commerce*, dont les opinions sont d'ailleurs hostiles à notre indépendance nationale, a fait preuve, dans un article intitulé : *Belgique*.—M. Nothomb, d'une impartialité à laquelle, bien qu'elle ne soit encore ni absolue ni complète, il ne nous avait pourtant pas accoutumés. Nous croyons devoir citer quelques passages de ce long article, écrit par un des organes du mouvement :

« Un des documens les plus intéressans auxquels ait donné naissance l'état équivoque dans lequel la Belgique et la Hollande se trouvent placés depuis 1830, paraît en ce moment à Bruxelles et à Paris. Sous le titre d'*Essai historique et politique sur la révolution belge*. M. Nothomb a recueilli toutes les pièces capitales de ce long procès qui se poursuit depuis tantôt trois ans par-devers les chancelleries ; et, les classant avec ordre, les soumettant à une analyse et une discussion impartiales, il nous les offre aujourd'hui comme un corps de droit public annexe aux traités de 1815, comme les articles complémentaires de cette charte de la sainte-alliance, en ce qui concerne au moins les graves modifications apportées à la constitution du royaume des Pays-Bas. Quand on a le bonheur de rencontrer au milieu de la pluie de pamphlets que provoquent toutes les commotions européennes, un ouvrage de l'importance de celui de M. Nothomb, conçu avec sagesse, et écrit avec tant d'élévation, de calme et d'intelligence des affaires, c'est une bonne fortune pour le lecteur, et séduit par la clarté et la précision que l'auteur a su introduire dans toutes les questions complexes et nébuleuses, on se hâte d'arriver à la conclusion, espérant qu'à la suite de tant de négociations si habilement éclaircies et rendues enfin intelligibles pour les plus simples, apparaîtra quelque dénouement prochain et inattendu, là où la polémique n'entraînait encore qu'incertitude et confusion.

« Pour se faire une idée complète de ce génie merveilleux de résistance (*l'opiniâtreté du roi Guillaume*), il faut suivre, dans l'*essai* de M. No-

thomb les marches et contre-marches de la diplomatie néerlandaise durant les deux années d'existence de la conférence de Londres ; il faut voir quel parti sait tirer ce veillard impassible et entêté de toutes les imprudences, de toutes les fautes de jeunesse de son pupille émancipé. (1) Une seule fois le jeune homme, l'enfant trompa son vieux tuteur ; c'est le général Goblet qui eut les honneurs de cette ruse de guerre qui amena l'embargo, le blocus et la prise de la citadelle d'Anvers. Mais, bientôt remis de cette surprise qui fut rude voici le vieux roi qui reprend le cours ordinaire des *mémoires*.

« Le livre de M. Nothomb est écrit sous l'influence d'un patriotisme sage et éclairé. En ranimant l'attention sur un débat dont le prolongement interminable a beaucoup diminué l'intérêt, en présentant dans un cadre resserré et habilement mis en lumière la série d'oscillations et de ballotemens que la Belgique eut à souffrir et les suites funestes qu'elles ont entraînées chez elles et chez les nations voisines, le jeune diplomate belge a merveilleusement précisé tous les points de contestation soulevés par la séparation des provinces du Nord et du Midi. Puisse cette tentative consciencieuse exercer sa part d'influence sur les partis de Bruxelles et les décisions du *Foreign-Office* ! »

Quant au *Journal des Débats*, de tous les journaux de Paris le plus puissant par le talent et l'autorité de sa parole, l'article qu'il vient de consacrer à l'*Essai historique et politique sur la Révolution belge* se rattache si intimement, par les considérations qu'il présente, à la situation actuelle de nos affaires, que c'est pour nous un devoir de le reproduire tout entier. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article intitulé *Convention préliminaire* que nous publions sous la rubrique de Bruxelles.

Le *Moniteur* de ce matin, publie l'avis des sociétés charbonnières de Liège, sur la route en fer d'Anvers à la Prusse. Cet avis est favorable à l'exécution du projet. Voici comment il se termine :

« Les soussignés ne voient qu'un seul moyen de rétablir l'équilibre sur les anciens marchés, qu'ils possédaient vis-à-vis des produits du Hainaut : c'est l'exécution la plus prompte possible du chemin de fer que le port d'Anvers réclame vers la Meuse et l'Allemagne, et dont la construction, en donnant dès-à-présent un encouragement notable à la fabrication du fer, assure pour l'avenir, à la province de Liège, non seulement l'arrivage facile des matières premières dont son industrie a besoin et une exportation avantageuse des produits de ses nombreuses usines et manufactures, mais principalement le moyen le plus économique et le seul efficace aujourd'hui pour le transport de ses houilles vers l'intérieur de la Belgique et vers la Hollande.

« Les soussignés ont examiné avec attention le mémoire dressé et publié d'après vos ordres, M. le ministre, par MM. les ingénieurs Simons et de Ridder : ils croient superflu de faire connaître ici leur juste satisfaction des bases générales de ce projet, qui recevra sans doute bientôt l'approbation du gouvernement ; mais ils regardent comme indispensable d'appuyer avec instance le mode proposé d'exécution par l'état.

« La nouvelle route dont il s'agit est d'un intérêt trop national, trop important pour la Belgique entière, pour être abandonnée aux spéculateurs de l'intérêt particulier ; elle intéresse trop vivement la prospérité du port d'Anvers, et le sort futur de la province de Liège, pour qu'on admette son établissement par une société concessionnaire, qui jouirait bientôt d'un monopole onéreux par l'accroissement du mouvement commercial dont ladite route est susceptible.

« Les soussignés pensent que la route d'Anvers et Bruxelles à la Meuse et vers le Rhin doit rester la propriété de l'état, afin que les péages restent toujours en proportion des dépenses d'exécution. »

(1) Le lecteur ne doit pas oublier que c'est un journal *Bouzingot* qui parle. Les opinions qu'il professe rendent l'aveu qui suit très significatif.

Un officier français qui faisait partie de l'état-major du maréchal Maison, lors de l'expédition de Morée, et qui fut chargé de réclamer d'Ibrahim la liberté des prisonniers grecs qu'il tenait dans son camp, donne les détails suivans sur l'heureux Egyptien :

« Je fus reçu par le drogman d'Ibrahim, Abro, un Arménien fort instruit dans presque toutes les langues européennes, asiatiques et africaines; c'est lui qui m'introduisit auprès de S. H.; c'est le titre d'Ibrahim, que je trouvai environné d'esclaves noirs.

» Il était assis sur des carreaux, et m'en montra un près de lui en me faisant signe de m'y placer. Lorsque le drogman lui eut transmis l'objet de ma mission, il me fit répondre qu'il était prêt à faire mettre en liberté tous les prisonniers, hommes et enfans, qui pouvaient se trouver entre les mains de lui ou de ses Arabes; mais que pour les femmes, comme beaucoup d'entre elles étaient depuis plusieurs années avec ses soldats, dont plusieurs avaient des enfans, tout ce qu'il pouvait faire c'était de les laisser maîtresses, ou de rester en Grèce, ou de suivre son armée en Egypte.

» Mon séjour dans le camp d'Ibrahim dura neuf jours, que j'employai à faire mettre en liberté ces malheureux prisonniers, dont le nombre était considérable. Je passais chaque jour quelques heures dans la société du pacha, et j'eus l'occasion de remarquer qu'il entendait fort bien le français et l'italien, quoique jamais il ne laissât sortir de ses lèvres un mot de l'une ni de l'autre de ces deux langues.

» Ibrahim avait alors environ quarante ans; il était d'une grosseur moyenne et paraissait vigoureux; ses yeux étaient pleins de vivacité, les traits de son visage sévère portaient un caractère de férocité. Son vêtement habituel consistait en un large pantalon blanc, avec une veste de drap brun; sur sa tête une calotte rouge sans turban; à ses pieds des pantoufles de maroquin. La seule arme que je lui ait vu porter est un poignard orné d'un diamant.

» Dans mes entretiens avec lui, j'ai remarqué, non sans surprise, combien il avait étudié les campagnes aussi bien des armées de l'empire que de celles de la république; il connaît les circonstances de chaque bataille célèbre. Il ne parlait de lui qu'avec discrétion, et ce n'est qu'après s'être laissé presser qu'il m'entretint de ses campagnes contre les Mameluks et les Wechabites, dans lesquelles on sait qu'il a fait preuve de courage et d'un véritable talent militaire.

» C'est de sa propre bouche que j'ai appris qu'il n'est que le fils adoptif de Méhémet-Ali. Ibrahim avait déjà trois ans lorsque sa mère fut épousée par le vice-roi d'Égypte. Il est à remarquer qu'il s'inquiétait assez peu de son frère, propre fils de Méhémet.

» Ibrahim était d'une incroyable activité. Il passait la plus grande partie du jour dans le camp, où sa présence, appuyant la sévérité de ses ordres, n'était pas superflue pour maintenir l'ordre. Ses troupes souffraient beaucoup de la faim, les escadrons des puissances alliées ayant intercepté ses communications; la Grèce était épuisée, et ne suffisait même pas à l'entretien de ses propres habitans. Pendant plusieurs jours la distribution des vivres fut réduite à une poignée de farine pour chaque homme.

» Ibrahim accepta deux fois l'invitation que lui fit le maréchal Maison d'assister aux revues qu'il passait de la division française en Morée; et il s'y fit remarquer non moins par sa bonne grâce que par la plus délicate urbanité pour tous les officiers français qui l'environnaient.

L'Angleterre paie chaque année, en impositions, la somme d'un milliard deux cent soixante-quinze millions, c'est-à-dire environ un schelling par semaine par individu. Sur cette énorme somme 125 millions seulement sont prélevés directement ainsi qu'il suit : Taxe foncière, 25 millions; impôt des maisons (cote personnelle) 33 millions; taxes des fenêtres, 25 millions; taxes somptuaire, 1 million et demi environ. Le reste c'est à-dire un mil-

lard et 130 millions au moins sont le produit des impôts indirects. Les principaux articles sont : sucre, 125 millions; drèche, 108 millions; thé, 93 millions; bois de constructions, 32 millions; savon, 25 millions; papier, 20 millions. Viennent ensuite le café, le verre, les grains, la laine, les esprits, les vins, les tabacs, qui montent ensemble à 325 millions. Puis les droits de timbre, les droits sur la chandelle, les briques, les charbons, le houblon etc.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LIEGE.

La chambre de commerce portée à la connaissance des intéressés que, pour favoriser le commerce et le batelage, le gouvernement est disposé à faire usage de la faculté qui lui a été réservée par l'art. V^e de la loi du 5 octobre 1831, en accordant des autorisations spéciales pour l'exportation de bois de construction et autres, vers des territoires occupés par l'ennemi. Les demandes pourront être adressées directement à M. le ministre des finances spécialement chargé de délivrer les autorisations.
Liège, le 28 mai 1833.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 28 mai.

Naisances : 5 garçons, 6 filles.

Décès : 1 fille, 3 hommes, savoir : Gilles Leclerque, âgé de 87 ans, houiieur, rue Grande-Bèche, époux de Marie Pachot. — Melchior Balthasar Laval, âgé de 59 ans, journalier, rue Volière, célibataire. — Malbiers Fechpache, âgé de 21 ans, soldat au 41^e régiment d'infanterie 1^{re} compagnie du dépôt.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

De bons OUVRIERS MENUISIERS, peuvent se présenter à la Barrière de la Bonne Femme, à Grivegnée. 374

V^e Ant. ANSIAUX, rue Vinave-d'Ile, n^o 608, vient de recevoir une partie de mousselines imprimées pour robes, de même que des cotons, ghinghams, cotonnettes, madras, étoffes pour pantalons, mouchoirs de tout genre, schals, fichus : cravattes, romales, foulards. Son magasin est constamment assorti des articles suivans. Basins, piqués, schirtings, calicots, percales, batistes d'Écosse, mousselines unies, id. pour meubles, coutils, toiles de toute espèce, linges de table de tout prix, nappes à thé écarlates et blanches, courtepointes en piqué et à nœuds; couvertures en coton, tapis de table, bas en soie, en filotelle et en coton, tulles en bandes, toute espèce de gants, Eau de Cologne 1^{re} qualité. 226

() Lundi 3 JUIN 1833, à neuf heures du matin, pardevant M. Bouhy, juge-de-peace des cantons sud et ouest, en son bureau rue St-Jean-en-Ile, n^o 794, il sera procédé par le ministère de M^e DELVAUX, notaire, à la VENTE aux enchères d'une MAISON avec cour et dépendance, située à Liège, au faubourg Ste. Marguerite, n^o 263, joignant d'un côté à Mme. veuve Bury, d'un autre aux enfans Minette. S'adresser pour les renseignements audit M. le juge-de-peace et audit M^e DELVAUX, rue Vinave-d'Ile, n^o 41.

A VENDRE de gré-à-gré, ensemble ou séparément :
1^o Neuf MAISONS contigues, situées rue Outre-Meuse à Liège, en lieu dit Trou Maquet.
2^o Une autre MAISON située même rue, près du pont du Ristay
S'adresser au notaire LAMBINON, près de l'Hôtel-de-Ville, pour connaître les conditions.

A VENDRE à la Houillère de la Nouvelle-Haye à Saint-Gilles, un GROS ARBRE de Manège, long de 7 mètres 30 centimètres sur 55 centimètres. Plus quatre Pièces Bois de 8 mètres sur 30 centimètres d'équarrissage. 363

Une DEMOISELLE qui désirerait apprendre le commerce d'aunage, peut se présenter au n^o 66, rue sous la Petite-Tour.

DEPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n^o 32, rue Pont d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même, un CHOLIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir : Extrait de Portugal de Houbigan-Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Botot, crème balsamique de Sir Grenonck; savon onctueux d'Aubril, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérisée de Laugier; MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encens sympathique, par laquelle on peut correspondre sans craindre les indiscrets; oxispilifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritables Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pommade concrète, huile philocomme, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très Bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères en provenance, les eaux de Cologne des trois Ferina, au prix de fabrique.

JOURNAL DES FEMMES.

Gymnase littéraire.

Paraissant par livraisons tous les samedis.

Education, littérature, poésie, arts, sciences, bulletins, raie, économie domestique, travaux de femmes, fragmens d'élégers avec la traduction, modes, théâtres, variétés.

Le but de ce recueil est de faire connaître les ouvrages des femmes. Rédigé par elles, il devient l'organe de leurs vœux, le dépositaire de leurs pensées. A côté de leurs productions littéraires, il présente sous une forme nouvelle, les sciences, les arts, communs aux deux sexes, les travaux propres seulement aux femmes : il ennoblit l'économie domestique qui tient une si grande place dans leur existence, et qui répandent tant de charmes autour d'elle. En résumé, on a taché de réunir dans un cadre varié tout ce qui fait honneur au talent des femmes, tout ce qui est dans leurs goûts, dans leurs habitudes et dans leurs besoins.

La plupart des femmes qui ont acquis un nom dans les lettres ont déjà fourni des articles au Journal des Femmes. Quelques hommes distingués participent à la rédaction de ce recueil; mais leur rôle utile se restreint à présenter aux femmes le tribut des sciences auxquelles, jusqu'à présent, leurs études les ont rendues étrangères.

Le Journal des Femmes forme 4 volumes par année, et paraît tous les samedis, par livraisons, accompagnées soit de modèles de mode, de peinture ou de travaux de femmes, soit de lithographies, soit de morceaux de musique.

Ce journal paraît depuis le 5 mai 1832. Les abonnemens doivent toujours partir des 5 mai, 5 août, 5 novembre ou 5 février de chaque année, afin de former des volumes complets.

Nota. Le format du journal est grand in-8^o Jésus. Il est imprimé sur papier très fort. Le luxe de cette publication ne laisse rien à désirer.

Prix de l'abonnement :

Paris et les départemens, pour 3 mois, . . . 45 fr.
Six mois, 30 fr.
Étranger, 47 fr.
Pour six mois, 34 fr.

On souscrit à Paris :

Chez DUCESSEIS, imprimeur, quai des Augustins, n^o 56.
Et chez L. JANET, libraire, rue St-Jacques, n^o 59.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 mai. — Métalliques, 92 1/2. — Actions de la banque 1210 0/0.

Fonds anglais du 25 mai. — Consol., 80 1/2 0/0. — Fonds belges, 88 1/4 0/0. — Fonds hollandais, 48 3/8 0/0.

Bourse d'Anvers, du 28 mai.

Charges	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/4 0/0 av.	A	
Londres.	12 20	12 15	
Paris.	47 3/16	A 46 15/16	A 46 13/16
Francofort.	35 7/8	A 35 3/4	A 35 5/8
Hambourg.	35 5/16	A 35 3/16	35 1/16

Escompte 4 0/0 1/2.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0
	Empr. de 12 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	89 3/4 5/8
	Dette active,	5 100 p
	Oblig. de Entr.	5 00 00
Hollande.	Dette active,	2 1/2 00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2 00
	Rent. remb.	2 1/2 84 90 1/2.

Arrivages au port d'Anvers, du 28 mai.

La galjas danoise Caroline, cap. Korft, ven. de Hambourg, chargé de diverses marchandises.

Le brik prussien Bestha, c Lange, v. de Memel, chargé de bois de construction.

La galjas prussienne Speculant, c. Horm, ven. de Stettin, chargé de froment.

Bourse de Bruxelles, du 27 mai. — Dette active belge, 48 0/0. — 24 millions, 90 1/4 p. — Dette active hollandaise, 49 1/2.

Prix des grains au marché de Liège du 28 mai.

Froment l'hectolitre, 43 francs 38 cent.
Seigle, id. 40 30

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.